

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	7
Présents	22	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 8 Juillet 2015, après convocation légale reçue le 2 Juillet 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Annie GARNERO),
Mme Karine CANDALE, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Françoise LAFAURE, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Didier CARLE),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI),

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Sabine CHAUVET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Demande d'une aide financière dans le cadre du Contrat d'Axe auprès du Conseil Régional PACA - Aménagement des cheminements doux au sein de l'Ecoquartier de Beaulieu

Monsieur Claude PARENTI, délégué communautaire, explique que dans le cadre du Contrat d'axe, la ville de Monteux a signé en 2013 une convention dont certaines opérations sont menées en collaboration avec la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat dont l'aménagement de l'Eco-Quartier de Beaulieu qui est un élément structurant du projet de développement et qui compte parmi les secteurs stratégiques du SCOT du Bassin de Vie d'Avignon.

L'enjeu de la Communauté de Commune est donc d'organiser les circulations douces à l'intérieur du site par la création d'infrastructures dédiées telles que des coulées vertes, cheminements piétons et pistes cyclables et réduire au maximum le flux de véhicules par la création de parking relais.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

C'est pour répondre à cet enjeu que la Région soutiendra les opérations mentionnées dans la convention qui a été approuvée par le conseil communautaire en date du 23 juin 2015.

La Communauté de Communes entend solliciter au titre de ce contrat d'axe une aide financière auprès de la Région PACA pour mettre en œuvre :

- l'aménagement des cheminements doux au sein de l'EcoQuartier de Beaulieu,

Le coût prévisionnel de l'opération aménagement des cheminements doux s'élève à 1 500 000 € H.T.

VU la délibération N°DE/44/7.5/23.06.2015-9 autorisant la signature d'une convention d'application pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrages publics à la réalisation d'opérations d'aménagement dans le cadre du Contrat d'Axe Avignon – Carpentras pour la ville de Monteux

Le Conseil Communautaire, Monsieur Claude PARENTI, Délégué communautaire, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

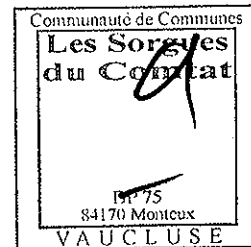
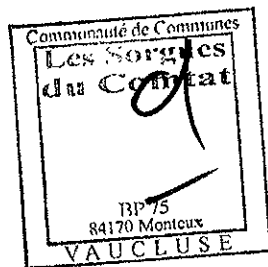
AUTORISE le Président à solliciter l'aide de la Région PACA dans le cadre du Contrat d'axe pour l'aménagement des cheminements doux au sein de l'EcoQuartier de Beaulieu à hauteur de 600 000 € (40 %).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 10/07/15